

# VERBERIE BASKET CLUB

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE DIRECTEUR

**DU 9 SEPTEMBRE 2010**

**Présents :** Stéphane BILCIK, Robert DELALANDE, Anne-Cécile COUPE, Bruno GREBAUT, Frédéric LAINE, Cédric OBRY, Georges OBRY, Jean-Jacques LORGNET, Malorie OBRY, Laurent DRUJON et Patrick MEYZIE.

**Absent excusé :** Johnny BLAISE.

Le Président ouvre la séance à 18h30.

### **ELECTION DU BUREAU :**

<b>FONCTION</b>	<b>NOM</b>	<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b>	<b>ELU</b>
Président	OBRY Georges	9	0	1	OUI
Vice Président	GREBAUT Bruno	10	0	0	OUI
Secrétaire	MEYZIE Patrick	10	0	0	OUI
Trésorier	DELALANDE Robert	9	0	1	OUI
Responsable Technique	OBRY Cédric	9	0	1	OUI

Il est à noter que :

- Patrick MEYZIE est arrivé après le scrutin soit 10 votants,
- Le Responsable Technique intègre le Bureau,
- Le CD est désormais composé de 12 Membres.

A l'issue de ce vote, le Président précise à l'assistance que la saison 2010 / 2011 marquera la fin de sa Présidence du VBC.

### **PLANNING :**

Le planning d'octobre (aucun match en Septembre) est réalisé fonction des calendriers publiés par la Fédération.

Seuls les Seniors masculins et les Seniors féminines sont donc concernés.

Le planning sera complété dès la publication des calendriers Minimes et Benjamins, cette dernière devrait intervenir début Octobre.

### **TABLES DE MARQUE :**

Il est IMPERATIF et URGENT de procéder à la formation (feuille et chrono) de personnes afin de pouvoir assurer sans problème la tenue des différentes tables de marque pour les matches à domicile.

### **PLANNING DES TABLES DU MOIS A VENIR :**

Le planning des tables devra dorénavant être réalisé préalablement à la réunion du CD.

A chaque réunion, les Membres du CD devront proposer les personnes susceptibles d'assurer la tenue des différentes tables.

**En cas de défection, d'une personne retenue, ce sera IMPERATIVEMENT à cette dernière de se trouver un remplaçant et d'informer le CD de cette modification.**

### **MATCHES DES SENIORS MASCULINS :**

Les matches à domicile des Seniors masculins seront désormais disputés le vendredi soir à 21h00.

### **REGLEMENT INTERIEUR :**

Pour la saison 2010 /2011, le VBC s'est doté d'un Règlement intérieur.

Ce dernier est affiché à la Halle des Sports et disponible sur le site Internet du VBC.

Un exemplaire sera remis à chaque Membre du club qui devra le signer et le restituer au secrétariat pour signature du Président.

Nota :

Pour les mineurs, la signature d'un parent ou du tuteur légal sera indispensable.

Après lecture du Règlement intérieur par le Président, le CD approuve à l'unanimité sa mise en application.

### **ARBITRAGE DES MATCHES DES JEUNES :**

Il faut rapidement se rapprocher de nos joueurs et joueuses à compter de la catégorie Minimes afin de trouver des volontaires pour assurer l'arbitrage des matches Poussins et Benjamins qui ne nécessitent pas d'arbitre officiel.

### **EQUIPE FEMININE EN EXCELLENCE REGIONALE :**

Le Président fait part à l'assemblée de son désarroi face à la décision de la Ligue de Picardie de confirmer mais plus exactement de durcir la réglementation départementale en obligeant les clubs ayant une équipe Senior féminine évoluant en Excellence Régionale à disposer de deux équipes féminines de jeunes non comprises les équipes Poussines !

A suivre...

### **COTISATIONS ADHERENTS :**

Le trésorier est chargé de réaliser une note explicative sur les cotisations.

Cette note doit clairement expliquer que le club ne dispose pas de l'intégralité des sommes versées par les adhérents au titre de leur cotisation, cette dernière comprenant la part Fédération mais aussi la part assurance.

Il paraît à nouveau nécessaire de rappeler que les Membres du Comité de Direction sont des BENEVOLES et qu'à ce titre ils ne sont pas rémunérés par le club.

### **COTISATIONS MEMBRES DU CD :**

Le Président rappelle que les Membres du Comité de Direction bénéficient d'une licence gratuite payée par le club.

Le Président propose que cette mesure soit étendue aux enfants des Membres du CD.

Cette mesure trouve sa légitimité eu égard de l'investissement personnel réalisé au cours de la saison sportive par chacun des Membres.

Cette décision est approuvée à l'unanimité.

### **SUIVI DE L'EQUIPE BENJAMINS (MIXTE) :**

Dans un premier temps, il est probable que le suivi et le coaching de l'équipe Benjamins (mixte) sera réalisé par roulement par plusieurs personnes.

Cette mesure sera appliquée suivant les obligations dictées par les calendriers Poussins et Benjamins.

Dans l'immédiat le coaching de l'équipe Benjamins est dévolu à Malorie OBRY sur proposition de l'intéressée.

### **SPONSOR :**

Une entreprise de taxis de Verberie à proposé au Président de nous aider financièrement sous forme de sponsoring.

Le Président doit prendre contact avec l'intéressé afin d'étudier cette proposition.

### **CASIER MATERIEL :**

Un nouveau casier de grande contenance va prochainement arriver au club.

Ce casier servira au rangement du matériel après les entraînements.

Les entraîneurs devront impérativement veiller à ce que ce casier soit bien fermé à clef avant de quitter la salle.

### **RESERVATION HALLE DES SPORTS :**

Le secrétaire est chargé de réserver la Halle des Sports auprès de la gardienne au fur et à mesure de la publication des calendriers pour les matches disputés à domicile.

De plus il lui est demandé de réserver plusieurs dimanche matin du mois de Novembre en prévision de l'organisation d'un plateau Poussin(e)s.

## **TOUR DE TABLE :**

Le Secrétaire précise les points suivants :

- Droit à l'image (Mise en lignes de photos sur le site Internet du VBC :  
Cette année, un formulaire est distribué à nos jeunes afin de se protéger contre tout recours concernant le droit à l'image sur enfants mineurs. Dans le cas de l'organisation d'un plateau ou de tout autre manifestation, il sera impossible de prendre la même disposition tout du moins en individuel pour les jeunes extérieurs au club.  
Patrick MEYZIE propose donc que suite à l'engagement d'un club à notre organisation, un courrier reprenant les termes du formulaire remis à nos jeunes soit expédié au Président du club concerné.  
Le Président de ce club aura la charge d'informer les parents ou tuteurs légaux des jeunes susceptibles de participer à l'activité créée par le VBC de ces modalités.  
La participation d'un jeune de son club impliquera obligatoirement l'acceptation du droit à l'image de la part de ses parents ou tuteurs légaux.  
Patrick MEYZIE remettra un courrier type au Président.  
Cette mesure est adoptée à l'unanimité.
- Autorisation hospitalisation et sortie :  
Les originaux des documents seront remis aux différents coaches des équipes de jeunes au fur et à mesure de leur constitution.  
Une copie du document original sera archivée par le secrétariat.
- Site Internet VBC :  
Pour les nouveaux adhérents, Patrick MEYZIE rappelle l'adresse du site Internet du club : [www.verberie-bc.fr](http://www.verberie-bc.fr)  
Le site est mis à jour en temps réel, les adhérents sont donc invités à le consulter fréquemment pour se tenir informés.

RAS pour les autres Membres du CD.

La séance est levée à 20h00